

# Les brèves du Sundep-Solidaires Paris

Janvier 2025



## Demande de congé formation 2025-26

Les maîtres contractuels et agréés à titre définitif et les maîtres délégués en contrat à durée indéterminée (CDI) des établissements d'enseignement privés sous contrat peuvent **obtenir un congé de formation**.

Les maîtres contractuels et agréés à titre définitif doivent être en activité et avoir accompli **au moins trois ans de services effectifs d'enseignement** dans un établissement privé sous contrat ou dans un établissement public au 31 août 2025.

Les maîtres délégués en contrat à durée indéterminée (CDI) doivent être en activité et justifier de **l'équivalent de trois ans au moins de services effectifs à temps plein**, au titre de contrats de droit public, dont un an au moins au sein de l'Éducation nationale au 31 août 2025.

Les candidatures sont à envoyer **avant le 6 février 2025**.

Retrouvez la [circulaire](#) sur notre site et contactez-nous pour vous faire accompagner.

## Demande de temps partiel 2025-26

Désormais, pour bénéficier d'un temps partiel, les maîtres contractuels affectés dans les établissements d'enseignement privé doivent faire parvenir leur demande et déposer les pièces justificatives, via [Colibris](#).

Le **temps partiel** est :

- soit **de droit** : 50 %, 60 %, 70 % ou 80 % de la durée hebdomadaire de service ;
- soit **sur autorisation** : 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la durée hebdomadaire de service.

La date limite de réception des demandes est fixée au **lundi 3 février 2025, 9 heures**.

Retrouvez la [circulaire](#) sur notre site et contactez-nous pour vous faire accompagner.

## Prochaine Commission consultative mixte académique (CCMA) : 5 février 2025

- Recours appréciations finales de **Rendez-vous de carrière 2023-24** ;
- Liste d'aptitude d'accès à l'**échelle de rémunération des agrégés 2025-26**.

[Contactez-nous](#) pour plus d'informations ou pour vous faire accompagner par nos élèves.

## Pour soutenir les AESH, les AED, tou·tes en grève le 16 janvier !

Le Sundep-Solidaires Paris appelle à la **grève** aux côtés de SUD éducation et de l'intersyndicale, notamment, pour la **titularisation des accompagnant·es des élèves en situation de handicap (AESH), et des assistant·es d'éducation (AED, AP et APS)**.

Retrouvez le [communiqué](#) sur notre site.



## Pour une information fiable toute l'année

Contactez-nous :

01 83 94 67 85 ou 06 43 49 96 40

[sundep.paris@gmail.com](mailto:sundep.paris@gmail.com)

ou adhérez

en téléchargeant

votre [bulletin d'adhésion](#)



SUNDEP-Solidaires Paris – Bourse du Travail -Annexe Varlin- 85 rue Charlot 75003 PARIS

**Permanence tous les vendredis à partir de 14 heures**

site web national : <https://www.sundep.org> - site académique : <https://www.sundep.paris.org>

siège social : 31 rue de la grange aux belles 75010 PARIS